



Conditions de participation

Onlineprinters organise du 01/07/2026 (minuit) au 31/07/2026 (23 heures 59) un jeu-concours avec trois symboles de l'été à cliquer. Vous pourrez gagner :

- 1 x bon d'achat pour un pouf personnalisé (<https://fr.onlineprinters.be/p/poufs>) d'une valeur de 177,06 Euro, valable jusqu'au 31/08/2026.
- des bons de réduction de 12 % applicables sur la catégorie Signalétique PLV (<https://fr.onlineprinters.be/k/signaletique-plv>), valables jusqu'au 31/08/2026.
- des bons de réduction de 10 % applicables sur une commande chez Onlineprinters, valables jusqu'au 31/08/2026.

Comment participer

Cliquez sur l'un des trois symboles de l'été sur la page <https://fr.onlineprinters.be/sunshine-weeks> pour découvrir votre gain. Vous pouvez participer au maximum une fois par jour pendant toute la durée du jeu-concours.

Comment savoir si vous avez gagné

Dès que vous avez cliqué sur un symbole, un générateur de gain déterminera si vous avez gagné et ce que vous avez gagné. Au même moment, vous serez informé de la façon dont vous pourrez réclamer votre gain. Les gains en nature seront envoyés dans un délai de quatre semaines après la fin du jeu-concours à l'adresse que vous nous aurez communiquée. Scratcheur, notre prestataire de services pour ce jeu-concours, vous enverra également en notre nom un e-mail comprenant tous les détails ainsi que, le cas échéant, votre code personnel. Un paiement en espèces n'est pas possible.

Organisateur

L'organisateur du jeu-concours est la société Onlineprinters GmbH, Dr.-Mack-Str. 83, 90762 Fürth, Allemagne.

Droit de participation

La participation au jeu-concours est gratuite pour tous les participants et n'entraîne aucune obligation d'achat. Seules les personnes physiques âgées de 18 ans et plus disposant d'une capacité juridique illimitée ont le droit de participer au jeu-concours. Sont exclus de la participation les salariés d'Onlineprinters et les membres de leur famille, ainsi que les salariés d'une entreprise affiliée à Onlineprinters ou d'une entreprise liée au jeu-concours et les membres de leur famille.

Exclusion de la participation

En cas de violation des présentes conditions de participation, d'utilisation de moyens techniques ou d'autres moyens non autorisés destinés à la manipulation du jeu-concours [p. ex. à l'aide de scripts automatiques, d'outils de piratage, de chevaux de Troie ou de virus, ainsi qu'en cas de participations collectives ou multiples non autorisées explicitement par Onlineprinters] ou en cas de violation de la loi, Onlineprinters est à tout moment en droit d'exclure, après les avoir entendus, certains participants du jeu-concours. Cela s'applique également en cas de données personnelles fausses ainsi qu'en cas d'utilisation de « faux profils ».

Onlineprinters se réserve expressément le droit de faire valoir d'autres droits, en particulier celui de réclamer la restitution des gains.

Onlineprinters GmbH, Dr.-Mack-Str. 83, 90762 Fürth, Allemagne,

07 848 37 96, service@onlineprinters.be, fr.onlineprinters.be



Interruption anticipée du jeu-concours

Onlineprinters se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou de modifier le jeu-concours avant son terme, à tout moment et sans préavis, en cas de « raison importante ». Sont ici considérés comme « raison importante » toute intervention non autorisée de tiers, tout problème technique matériel ou logiciel, ainsi que toute violation de droits directement liés à l'organisation du jeu-concours. Si Onlineprinters devait interrompre, suspendre ou modifier le jeu-concours, Onlineprinters communiquera cette information sur le site du jeu-concours. Les gains obtenus avant l'interruption du jeu-concours seront distribués indépendamment de l'interruption du jeu.

Garantie, limitation de la responsabilité

Onlineprinters n'assume aucune garantie pour les prix distribués dans le cadre du jeu-concours ; tous les droits liés aux défauts sont exclus.

Sauf mention contraire dans les CGV, toute demande de dommages et intérêts à l'encontre d'Onlineprinters découlant du ou en rapport avec le jeu-concours est exclue.

Protection des données

Onlineprinters est responsable du traitement des données au sens du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données à caractère personnel collectées (nom, adresse, adresse e-mail, adresse IP) sont traitées et utilisées par Onlineprinters dans le but d'organiser le jeu-concours. Le traitement se fait dans ce cadre sur la base de l'art. 6 al. 1 phrase 1 lettre b RGPD relatif à la fourniture des prestations contractuelles.

Pour organiser notre jeu-concours, nous utilisons les technologies de la société Scratcher ApS, Røvsingsgade 68, 2100 Copenhague, Danemark (« Scratcher »). Scratcher ApS agit pour notre compte en tant que sous-traitant conformément à l'art. 28 RGPD. Lorsque vous cliquez pour participer au jeu-concours, les informations suivantes sont transmises à Scratcher : votre adresse IP, la date et l'heure de l'accès, le volume de données transmises et le fournisseur d'accès demandeur. Ces données sont utilisées pour organiser le jeu-concours, et sont supprimées dans un délai de 30 jours après la fin du jeu, sauf en cas d'obligation légale de conservation. Votre adresse IP est généralement anonymisée après sept jours. Des cookies de session sont placés exclusivement dans le but de fournir la prestation et de déterminer correctement les gagnants. Une adresse de livraison est collectée pour l'envoi éventuel du gain.

La base légale est ici l'exécution du contrat conformément à l'art. 6 al. 1 phrase 1 lettre b RGPD. Cela sert également à protéger nos intérêts légitimes prédominants pour une représentation optimale de notre offre dans le cadre d'une prise en compte des intérêts respectifs conformément à l'art. 6 al. 1 phrase 1 lettre f RGPD.

Vous trouverez plus d'informations, concernant en particulier vos droits, ainsi que notre adresse de contact sur Protection des données (<https://fr.onlineprinters.be/c/a-propos-de-nous/informations-juridiques/protection-des-donnees>).

Recours judiciaire

Le recours judiciaire est exclu en ce qui concerne la détermination des gagnants.